

## COMPTE RENDU SUCCINCT

### Conseil municipal du 9 décembre 2013

Le neuf décembre deux mille treize, à 17h30, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués le vingt neuf novembre deux mille treize, se sont réunis, à l'hôtel de ville, sous la présidence de Madame Christine GUILLEMY, Maire.

Monsieur Paul FOURNIE, Conseiller Municipal, prend place en qualité de secrétaire.

Membres du Conseil Municipal : 35

Membres du Conseil Municipal en exercice : 35

#### PRESENTS : 27

Christine GUILLEMY, Gérard GROSLAMBERT, Didier COGNON, Gérard BOCQUILLON, Céline BRASSEUR-MAIZIERE, Luc CHATEL, Jacky CHATELAIN, Paul FLAMERION, Anne-Marie WILHELEM, Françoise BELDICO, Béatrice JEHLE, Odile DECHANET, Maryse CAMUS, Sophie NOEL, Valérie NEDELEC, Frédéric PERRIN, Jean-Charles BERTHIER, Paul FOURNIE, Michèle LEMAIRE, Pierre MILLET, Marie-Claire RICHARD, Patrick LEFEVRE, Thierry GITTON, Abbès DJANTI, Pascale SAMPOL, André Xavier RESLINGER, Patrick VIARD

#### EXCUSES : 5

Elisabeth ALLAIRE, Céline CUCCURU, Francis FINEZ, Bernard SIMON, Catherine PAZDZIOR

#### ABSENTS : 3

Christian BURTE, Samira CHALOUANE, Céline GROMEK-PARKER

#### PROCURATIONS : 5

Elisabeth ALLAIRE à Luc CHATEL, Céline CUCCURU à Céline BRASSEUR-MAIZIERE, Francis FINEZ à Jacky CHATELAIN, Bernard SIMON à Christine GUILLEMY, Catherine PAZDZIOR à Maryse CAMUS

Monsieur Paul FOURNIÉ est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Le Conseil accepte à l'unanimité que soit ajouté à l'ordre du jour la décision modificative n°2 des résidences sociales.

Une minute de silence est observée en hommage à Nelson MANDELA.

#### GRANDS PROJETS

##### → Aménagement du secteur de La Vendue

1- Cession d'un terrain communal destiné à accueillir des activités économiques sur la zone de la Vendue à la SAS CECOVILLE (groupe KLEPIERRE) : approbation de l'avenant 4 à la promesse synallagmatique de vente sous conditions suspensives et approbation de l'avenant 3 à la convention de PUP

Le Conseil décide, à raison de 27 voix Pour et 5 voix Contre (Marie-Claire RICHARD, Patrick LEFEVRE, Thierry GITTON, Abbès DJANTI, Pascale SAMPOL) :

- d'approuver l'avenant 4 à la promesse synallagmatique de vente du 28 avril 2011 entre la ville de CHAUMONT et la SAS CECOVILLE, filiale de la société KLEPIERRE prorogeant cette dernière jusqu'au 30 décembre 2015 ;
- d'approuver l'avenant n°3 de la convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) qui sera par ailleurs visé par la commune de CHAMARANDES CHOIGNES ;
- d'autoriser le Maire à signer les deux avenants précités ;
- d'autoriser le Maire à signer l'acte de vente dans les conditions prévues par la promesse synallagmatique de vente du 28 avril 2011.

\* Arrivée de Madame PAZDZIOR et Monsieur SIMON

→ Centre International du graphisme

2- Plan de financement prévisionnel

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

<b>DEPENSES</b>	
<b>Principaux postes de dépenses</b>	<b>Montant HT</b>
Acquisition immobilière	891 600,00 €
Maîtrise d'œuvre et études	2 153 010,26 €
Travaux	8 523 703,57 €
Mobilier	373 573,58 €
<b>Total</b>	<b>11 941 887,41 €</b>

<b>RECETTES</b>		
<b>Origines</b>	<b>Montant</b>	<b>%</b>
Union Européenne	2 000 000,00 €	16,75%
Etat (DRAC)	2 294 432,58 €	19,21%
Conseil régional	2 294 432,58 €	19,21%
Conseil général (Fonds d'Aide aux Villes)	264 000,00 €	2,21%
GIP 52	2 700 644,77 €	22,61%
Ville de Chaumont	2 388 377,48 €	20,00%
<b>Total</b>	<b>11 941 887,41 €</b>	<b>100,00%</b>

Le Conseil décide, à raison de 27 voix pour et 5 abstentions (Marie-Claire RICHARD, Patrick LEFEVRE, Thierry GITTON, Abbès DJANTI, Pascale SAMPOL) :

- d'accepter le plan de financement prévisionnel ci-dessus,
- d'autoriser Madame le maire à solliciter la subvention FEDER au titre du programme 2007-2013 et à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce dossier.

→ Aménagement du quartier Gare

### **3- Convention de financement des études et travaux pour la modernisation et l'accessibilité de la gare de Chaumont**

Le Conseil décide à l'unanimité:

- de valider la convention de financement des études et travaux de modernisation du bâtiment de la gare, ainsi que celle de financement des études et travaux de mise en accessibilité des quais et donc, la participation de la Ville de Chaumont à hauteur de 600 000 €,
- de solliciter une participation du GIP à hauteur de 400 000 € sur la part de la ville de Chaumont,
- d'autoriser Mme le Maire à signer ces 2 conventions et tous les documents afférents.

\* *Départ de Monsieur VIARD Patrick qui a donné pouvoir à Mme GUILLEMY.*

### **4- Création d'un nouvel abonnement parking gare**

Le Conseil décide, à l'unanimité, de fixer le tarif de ces nouveaux abonnements comme suit :

- Abonnement pour les commerçants et les employés du secteur à **15,00 € par mois** en limitant le nombre maximum à 40 afin de garder un turn-over suffisant pour l'utilisation des autres usagers potentiels et occasionnels

Rues concernées :

- Avenue et place du Général de Gaulle,
  - Place Émile Goguenheim,
  - Avenue Foch,
  - Rue du 21<sup>ème</sup> RIC,
  - Rue de Verdun, de la place Émile Goguenheim à la rue Bablon
  - Rue Félix Bablon,
  - Place de La Loge
- Abonnement pour les loueurs de véhicules à **25,00 € par mois** par véhicule et limité à 3 places par loueur.

## **FINANCES**

### **5- Décision modificative n°3 du budget principal**

Cette décision modificative n°03 du budget principal s'équilibre en fonctionnement à 141 051,55 euros et à 69 851,55 euros en investissement.

Le Conseil adopte cette délibération à raison de 27 voix Pour et 5 voix Contre (Marie-Claire RICHARD, Patrick LEFEVRE, Thierry GITTON, Abbès DJANTI, Pascale SAMPOL).

### **5 bis- Décision modificative n°2 budget résidences sociales**

Cette décision modificative n°02 de la résidence sociale s'équilibre en fonctionnement à 8 600,00 euros.

Le Conseil adopte cette délibération à l'unanimité.

### **6- Décision modificative n°1 budget assainissement**

Cette décision modificative n°01 du budget assainissement s'équilibre en fonctionnement à 0 euros et à 0 euros en investissement.

Le Conseil adopte cette délibération à l'unanimité.

### **7- Pôle Rostand : Réhabilitation de l'ancien groupe scolaire Rostand en maison des associations - Coût global d'opérations et plan de financement actualisés**

Le Conseil décide à l'unanimité :

- d'arrêter le montant de l'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux pour la mission de maîtrise d'œuvre confiée au cabinet CREPET à 3 618 950 € HT
- d'accepter le nouveau plan de financement prévisionnel ci-dessus ;
- d'autoriser Madame le Maire à signer tout acte relatif à cette opération et à solliciter les co-financements relatifs à ce dossier.

### 8- Autorisations de programmes, crédits de paiement

Le Conseil décide, à l'unanimité, d'adopter les tableaux des autorisations de programme ci-dessous :

programme : MISSION LOCALE

BUDGET PRINCIPAL

Montant de l'opération : 717 639,00

Durée de réalisation : 2 ans

		2013	2014	CUMUL
		prévu	prévu	
DEPENSES	Crédits prévisionnels	70 000,00	647 639,00	717 639,00
	mission locale	70 000,00	647 639,00	717 639,00
RECETTES	Crédits prévisionnels	0,00	480 027,00	480 027,00
	mission locale		480 027,00	480 027,00
BESOIN DE FINANCEMENT		70 000,00	167 612,00	237 612,00

programme : REGROUPEMENT MOULIN VOLTAIRE

BUDGET PRINCIPAL

Montant de l'opération : 2 277 772,50

Durée de réalisation : 2 ans

		2013	2014	CUMUL
		prévu	prévu	
DEPENSES	Crédits prévisionnels	117 772,50	2 160 000,00	2 277 772,50
	regroupement moulin Voltaire	117 772,50	2 160 000,00	2 277 772,50
RECETTES	Crédits prévisionnels	0,00	541 806,00	541 806,00
	regroupement moulin Voltaire		541 806,00	541 806,00
BESOIN DE FINANCEMENT		117 772,50	1 618 194,00	1 735 966,50

### 9- Décision modificative n°3 : modification des autorisations de programme, crédits de paiement

Lors des conseils municipaux précédents, il a été proposé de voter des autorisations de programmes avec les crédits de paiement s'y afférents. Certaines d'entre-elles nécessitent un réajustement suite aux modifications réalisées dans la décision modificative et sur les plans de financement.

programme : DOCUMENTS (acquisitions documents pour les silos)

BUDGET PRINCIPAL

Montant de l'opération : 340 985,39

Durée de réalisation : 6 ans

		2009-2010-2011	2012	2013	2014	CUMUL
		Réalisé sur les 3 ans	réalisé	prévu	prévu	
DEPENSES	Crédits prévisionnels	189 851,54	51 133,85	50 000,00	50 000,00	340 985,39
	Documents	189 851,54	51 133,85	50 000,00	50 000,00	340 985,39
BESOIN DE FINANCEMENT		189 851,54	51 133,85	50 000,00	50 000,00	340 985,39

programme : Centre international du graphisme et subsistances- prise en compte du nouveau plan de financement

**BUDGET PRINCIPAL**

Montant de l'opération : 18 118 050,00

Durée de réalisation : 7 ans

		2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	CUMUL
		réalisé avant création AP	réalisé	réalisé	prévu	prévu	prévu	prévu	
<b>DEPENSES</b>	<b>Crédits prévisionnels</b>	977 712,00	479 405,54	297 091,19	1 300 000,00	8 794 724,00	6 269 117,27	0,00	18 118 050,00
	centre international du graphisme et subsistance	977 712,00	479 405,54	297 091,19	1 300 000,00	8 794 724,00	6 269 117,27		18 118 050,00
<b>RECETTES</b>	<b>Crédits prévisionnels</b>	-	798 554,19	1 826 465,85	300 000,00	4 415 963,00	2 212 526,00	1 290 491,00	10 844 000,04
	subventions		798 554,19	1 826 465,85	300 000,00	4 415 963,00	2 212 526,00	1 290 491,00	10 844 000,04
<b>BESOIN DE FINANCEMENT</b>			-319 148,65	-1 529 374,66	1 000 000,00	4 378 761,00	4 056 591,27	-1 290 491,00	7 274 049,96

programme : REALISATION D'UN COMPLEXE CINEMATOGRAPHIQUE

Montant de l'opération : 8 312 253,69

Durée de réalisation : 6 ans

BUDGET ANNEXE CINEMA HT

		2009	2010	2011	2012	2013	2014 *	CUMUL
		réalisé	réalisé	réalisé	prévu			
<b>DEPENSES</b>	<b>Crédits prévisionnels</b>	<b>35 104,26</b>	<b>394 117,60</b>	<b>2 469 876,68</b>	<b>4 676 926,30</b>	<b>736 228,85</b>	<b>146 264,00</b>	<b>8 312 253,69</b>
	Réalisation complexe cinématographique	35 104,26	394 117,60	2 405 831,63	4 671 958,63	736 228,85	146 264,00	8 243 240,97
						dont 146 264 euros engagé au 25/11/13 à payer sur 2014	ouverture de crédits pour règlement des engagements 2013 non soldés	
	avance forfaitaire			64 045,05	4 967,67			69 012,72
<b>RECETTES</b>	<b>Crédits prévisionnels</b>	<b>0,00</b>	<b>25 000,00</b>	<b>1 250 490,61</b>	<b>3 103 898,30</b>	<b>791 300,00</b>		<b>5 170 688,91</b>
	subventions		25 000,00	1 250 490,61	3 034 885,58	791 300,00		5 101 676,19
	avance forfaitaire				69 012,72			69 012,72
<b>BESOIN DE FINANCEMENT</b>		<b>35 104,26</b>	<b>369 117,60</b>	<b>1 219 386,07</b>	<b>1 573 028,00</b>	<b>-55 071,15</b>		<b>3 141 564,78</b>

\* l'ouverture de crédit n'est pas prise en compte dans le cumul

Les crédits ouverts en 2014 sont déjà inscrits en 2013, ils correspondent à des montants déjà engagés dont on ne sait aujourd'hui s'ils pourront être payés en 2013.

programme : AMENAGEMENT QUARTIER GARE

Montant de l'opération :

23 464 548,62

Durée de réalisation :

7 ans

budgets principal, assainissement, eau

		2008/2009	2010	2011	2012	2013	2014	CUMUL
		réalisé avant création AP	réalisé	réalisé	réalisé	prévu	prévu	prévu
<b>DEPENSES</b>	<b>Crédits prévisionnels</b>	<b>271 035,44</b>	<b>1 368 230,00</b>	<b>3 918 344,28</b>	<b>9 761 651,90</b>	<b>5 740 141,00</b>	<b>2 405 146,00</b>	<b>23 464 548,62</b>
	Aménagement quartier gare	271 035,44	1 237 672,00	2 102 237,09	6 256 319,27	5 171 377,00	2 405 146,00	17 443 786,80
	avance forfaitaire			311 496,27	88 065,40			399 561,67
							1 242 864,00	
						dont 1 242 864 euros d'engagé au 25/11/13 à payer sur 2014 *	ouverture de crédits pour règlement des engagements 2013 non soldés *	
	Aménagement quartier gare RD 65 (opération sous mandat)		130 558,00	1 504 610,92	3 417 267,23	568 764,00		5 621 200,15
<b>RECETTES</b>	<b>Crédits prévisionnels</b>	<b>0,00</b>	<b>163 164,00</b>	<b>1 395 050,34</b>	<b>4 693 642,47</b>	<b>4 495 498,00</b>	<b>3 832 722,40</b>	<b>14 580 077,21</b>
	subventions			104 088,34	1 050 177,04	3 660 394,00	3 744 657,00	8 559 316,38
	avance forfaitaire			3 588,00	307 908,27		88 065,40	399 561,67
	subvention RD65 (opération sous mandat)		163 164,00	1 287 374,00	3 335 557,16	835 104,00		5 621 199,16
<b>BESOIN DE FINANCEMENT</b>		<b>271 035,44</b>	<b>1 205 066,00</b>	<b>2 523 293,94</b>	<b>5 068 009,43</b>	<b>1 244 643,00</b>	<b>-1 427 576,40</b>	<b>8 884 471,41</b>

\*l'ouverture de crédit n'est pas prise en compte dans le cumul  
Même problématique que le multiplexe

programme RENOVATION URBAINE- prise en compte du nouveau plan de financement du Pôle Rostand

BUDGET PRINCIPAL ET ASSAINISSEMENT

Montant de l'opération (autorisation de programme) : 15 410 632,66

Durée de réalisation : 10 ans

	2006/2007/2008/2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	cumuls
DEPENSES	réalisé	réalisé	réalisé	réalisé	prévu	prévu	prévu	
<b>Crédit prévisionnels</b>	<b>1 384 016,00</b>	<b>2 677 044,61</b>	<b>809 659,96</b>	<b>309 693,70</b>	<b>2 206 456,00</b>	<b>4 874 356,00</b>	<b>3 149 406,39</b>	<b>15 410 632,66</b>
<b>Terrains</b>	<b>173 679,16</b>	<b>100 075,49</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		<b>273 754,65</b>
acquisition réserves foncières centre commercial	173 679,16	100 075,49						273 754,65
ingenierie '(études, expertise)	188 653,37	40 813,50	29 303,19	19 772,87	150 000,00	-		428 542,93
ingenierie '(études)	188 653,37	40 813,50	29 303,19	19 772,87	150 000,00			428 542,93
<b>travaux</b>	<b>1 013 626,02</b>	<b>2 161 792,49</b>	<b>780 356,77</b>	<b>116 986,65</b>	<b>1 851 650,00</b>	<b>4 874 356,00</b>	<b>3 149 406,39</b>	<b>13 948 174,32</b>
travaux centre commercial cavalier	4 469,45							4 469,45
aménagement parcs du cavalier et Roulot	3 946,80	-	14 225,70	73 732,55	964 541,00			1 056 446,05
restauration scolaire	735 278,03	4 884,18						740 162,21
voirie restructuration - rue Robespierre	49 648,01	1 135 186,33	325 443,52	-				1 510 277,86
voirie restructuration - liaison Cavalier Foch (Rue Jules Ferry) + asst	220 283,73	434 402,43	383 392,74	45,83				1 038 124,73
pôle associatif Rostand	-	587 319,55	57 294,81	42 308,27	500 000,00	3 000 000,00	2 462 096,39	6 649 019,02
Aménagement cœur de quartier Rochotte (maîtrise d'œuvre)	-	-	-	900,00	179 400,00	160 823,00		341 123,00
cœur de quartier Rochotte	-					1 554 800,00	687 310,00	2 242 110,00



DEPENSES (suite)	2006/2007/2008/2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	cumuls
	réalisé	réalisé	prévu	prévu	prévu	prévu	prévu	
cit� de Bourgogne					158 733,00	158 733,00		317 466,00
cit� de Bourgogne - dispensaire					48 976,00			48 976,00
<b>meubilier</b>	<b>8 057,45</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>8 057,45</b>
signal�tique CPU	8 057,45							8 057,45
<b>participations</b>	<b>0,00</b>	<b>374 363,13</b>	<b>-</b>	<b>172 934,18</b>	<b>204 806,00</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>752 103,31</b>
participation Chaumont Habitat (issartel, robespierre, chagal)		374 363,13	-	172 934,18	204 806,00			752 103,31
<b>RECETTES</b>	<b>r�alis�</b>	<b>r�alis�</b>	<b>pr�vu</b>	<b>pr�vu</b>	<b>pr�vu</b>	<b>pr�vu</b>		<b>cumuls</b>
<b>Cr�dit pr�visionnels</b>	<b>850 284,27</b>	<b>405 238,54</b>	<b>854 448,25</b>	<b>492 813,68</b>	<b>806 512,00</b>	<b>2 684 704,00</b>	<b>2 332 609,13</b>	<b>8 426 609,87</b>
<b>subventions</b>	<b>850 284,27</b>	<b>405 238,54</b>	<b>854 448,25</b>	<b>492 813,68</b>	<b>806 512,00</b>	<b>2 684 704,00</b>	<b>2 332 609,13</b>	<b>8 426 609,87</b>
ingenierie	176 329,06	87 386,73	126 288,89	106 309,74				496 314,42
am�nagement parcs du cavalier et Roulot		-	-	37 625,40	505 853,00	99 990,00		643 468,40
restauration scolaire	460 722,85	10 229,00						470 951,85
voirie restructuration - rue Robespierre	68 539,68	56 927,00	400 139,35	210 243,68	19 237,00			755 086,71
voirie restructuration - liaison Cavalier Foch (Rue Jules Ferry) y compris asst	144 692,68	152 846,41	328 020,01	81 398,39	9 161,00			716 118,49
p�le associatif Rostand		97 849,40	-	57 236,47	45 022,00	1 588 886,00	1 981 235,13	3 770 229,00
Am�nagement c�ur de quartier Rochotte (MO)				-	112 893,00	115 283,00		228 176,00
c�ur de quartier Rochotte						794 863,00	351 374,00	1 146 237,00
cit� de Bourgogne					85 681,00	85 682,00		171 363,00
cit� de Bourgogne - dispensaire					28 665,00			28 665,00
<b>BESOIN DE FINANCEMENT</b>	<b>533 731,73</b>	<b>2 271 806,07</b>	<b>-44 788,29</b>	<b>-183 119,98</b>	<b>1 399 944,00</b>	<b>2 189 652,00</b>	<b>816 797,26</b>	<b>6 984 022,79</b>

Il est demandé de procéder à des votes séparés.

- **DOCUMENTS (acquisitions pour les Silos) :** Le Conseil adopte ce programme à raison de 27 voix pour et 5 voix contre (Marie-Claire RICHARD, Patrick LEFEVRE, Thierry GITTON, Abbès DJANTI, Pascale SAMPOL).
- **Centre International du graphisme et Subsistances :** Le Conseil adopte ce programme à raison de 27 voix pour et 5 abstentions (Marie-Claire RICHARD, Patrick LEFEVRE, Thierry GITTON, Abbès DJANTI, Pascale SAMPOL).
- **Réalisation d'un complexe cinématographique :** Le Conseil adopte ce programme à raison de 27 voix pour et 5 voix contre (Marie-Claire RICHARD, Patrick LEFEVRE, Thierry GITTON, Abbès DJANTI, Pascale SAMPOL).
- **Aménagement du quartier gare :** Le Conseil adopte ce programme à raison de 27 voix pour et 5 voix contre (Marie-Claire RICHARD, Patrick LEFEVRE, Thierry GITTON, Abbès DJANTI, Pascale SAMPOL).
- **Rénovation urbaine :** Le Conseil adopte ce programme à l'unanimité.

#### 10- Admission en non-valeur

Le Conseil décide, à l'unanimité, d'admettre en non-valeur les sommes ci-dessous :

##### Budget principal :

Année 2008	184,60 euros
Année 2009	45,97 euros
Année 2010	470,61 euros
Année 2011	526,05 euros
Année 2012	361,33 euros
Année 2013	174,59 euros
Soit un total de	1 763,15 euros

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2013.

#### 11- Avance de trésorerie de la Ville de Chaumont vers l'Agglomération de Chaumont

Pour permettre le versement des rémunérations du personnel mutualisé et dans l'attente des propositions de la commission locale d'évaluation des charges transférées, il vous est proposé de transférer la trésorerie nécessaire de la Ville de Chaumont vers l'Agglomération de Chaumont.

Cette avance de trésorerie est consentie pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2014.

Sous réserve de l'approbation par le Préfet des nouveaux statuts de l'Agglomération,

Le Conseil décide d'adopter à raison de 27 voix pour et 5 abstentions (Marie-Claire RICHARD, Patrick LEFEVRE, Thierry GITTON, Abbès DJANTI, Pascale SAMPOL) la convention et d'autoriser Madame le Maire à la signer.

#### 12- Vote par anticipation des crédits d'investissement

Le Conseil décide, à l'unanimité, d'ouvrir les crédits ci-dessous.

Sur le budget principal de la ville

N° de l'opération	Crédits ouverts en 2013	Ouverture de crédits en 2014	%
1060 - VOIRIE	2 272 725	545 454	24,00%
1197 - BATIMENTS ADMINISTRATIFS	610 598	152 649	25,00%
1290 - INFORMATIQUE	217 664	54 416	25,00%
1008 - ECLAIRAGE PUBLIC	390 835	97 708	25,00%
1301 - BATIMENTS SOCIOCULTURELS	729 746	145 949	20,00%
1334 - SERVICES TECHNIQUES	37 644	9 411	25,00
1353 - GRANDS PROJETS	6 998 212	699 821	10.00%

Sur le budget annexe de l'assainissement

N° de l'opération	Crédits ouverts en 2013	Ouverture de crédits en 2014	%
1356 - Assainissement	772 112	131 259	17.00%

Sur le budget annexe de l'eau

N° de l'opération	Crédits ouverts en 2013	Ouverture de crédits en 2014	%
1357 - eau	727 962	109 194	15.00%

Sur le budget annexe du cinéma

N° de l'opération	Crédits ouverts en 2013	Ouverture de crédits en 2014	%
1354 - multiplexe cinématographique	899 898	134 847	15.00%

**13- Tarifs 2014**

**SALLES COMMUNALES**

Les tarifs sont TTC.

Un chèque de caution d'un montant de 500,00 € à l'ordre du Trésor public est demandé pour chaque réservation de salle.

Un chèque de caution d'un montant de 1000,00 € à l'ordre du Trésor public est demandé pour chaque demande d'utilisation du piano à l'auditorium ou la salle des fêtes de Chaumont.

Un week-end gratuit (hors frais de chauffage 31,80 € TTC) par an est accordé aux associations locales sur la salle des fêtes de Brottes ou Patronage Laïque ou Espace Robert Genest ou Auditorium.

Un week-end gratuit (hors frais de chauffage 137,95 € TTC) par an est accordé aux associations locales sur la salle des fêtes de Chaumont organisant des spectacles.

Pour information :

Un accord de piano s'élève à 84,90 € TTC (83,25 € en 2012).

Les tarifs d'hiver correspondent à la période du 1<sup>er</sup> octobre au 30 avril.

- Mise à disposition de toutes les salles (chauffage compris) + prestation ménage à titre gracieux uniquement pour :
  - Office des Aînés
  - Harmonie municipale
  - Batterie fanfare
  - Services de la ville de Chaumont
  - Association munie d'une convention
- Mise à disposition de la salle à titre gracieux (chauffage compris) uniquement pour :
  - APM (Association du personnel Municipal de la ville de Chaumont)
  - Etablissements scolaires publiques et privés
  - Partis Politiques : gratuité uniquement pour des réunions publiques dans toutes les salles sauf l'auditorium, la rotonde et la salle des fêtes de Chaumont
  - Pompiers de Chaumont
  - Associations caritatives dont la manifestation est organisée au profit d'œuvres caritatives (fournir obligatoirement un document justifiant que les bénéficiaires sont versés auprès d'une association caritative)
  - Les cérémonies Patriotiques
  - Les associations d'utilité publique (fournir obligatoirement un document justifiant être association reconnue d'utilité publique)
  - Les syndicats : gratuité uniquement pour une action syndicale
  - Comité d'animation de Brottes pour la salle des fêtes de Brottes uniquement.
- Salle de réunion - Sarazin (salle RDC) : Espace Bouchardon  
87 rue Victoire de la Marne  
52000 CHAUMONT

**Redevances 2014 (2% arrondis)                      2013**

	<b>Tarif été par jour ménage compris</b>	<b>Tarif hiver par jour ménage compris</b>	Tarif été par jour ménage compris	Tarif hiver par jour ménage compris
<b>Association locale</b>	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>	Gratuit	Gratuit
<b>Association extérieure et comité d'entreprise</b>	<b>32,90 €</b>	<b>57,30 €</b>	32,25	56,20
<b>Autre</b>	<b>54,20 €</b>	<b>79,05 €</b>	53,10	77,50

- GUERY : 20 rue Jules Tréfousse 52000 CHAUMONT

	Redevances 2014 (+2% arrondi)		Redevances 2013	
	Tarif été par jour ménage compris	Tarif hiver par jour ménage compris	Tarif été par jour	Tarif hiver par jour
Association locale	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Association extérieure et comité d'entreprise	28,60 €	42,40 €	28,05 €	41,60 €
Autre	39,20 €	54,30 €	38,45 €	53,25 €

- SALLE DES FÊTES DE BROTTES : rue du Moulin des Champs 52000 BROTTES

PATRONAGE LAÏQUE : 10 rue du Patronage Laïque 52000 CHAUMONT

ESPACE ROBERT GENEST : 9 rue Robespierre 52000 CHAUMONT

TARIF PAR JOUR EN SEMAINE

	Redevances 2014 (+2% arrondi)		2013	
	Eté	Hiver	Eté	Hiver
Association locale	Gratuit	31,80 €	Gratuit	31,20
Association extérieure Et comité d'entreprise	159,20 €	191,00 €	156,10	187,30
Autre	212,25 €	244,10 €	208,10	239,30

TARIF PAR WEEK END (SAMEDI ET DIMANCHE)

	Redevances 2014 (+ 2% arrondi)		2013	
	Eté	Hiver	Eté	hiver
Association locale	148,55 €	180,40 €	145,65	176,9
Association extérieure Et comité d'entreprise	212,25 €	244,10 €	208,10	239,3
Autre	265,30€	297,10 €	260,10	291,30

- **AUDITORIUM** : 1<sup>er</sup> étage Espace Bouchardon  
87 rue Victoire de la Marne 52000 CHAUMONT

TARIF PAR JOUR EN SEMAINE (ménage compris)

**Redevances 2014 (+2% arrondi)**

	Eté	Hiver	Utilisation du piano accord compris	Option rotonde
Association locale	Gratuit	Gratuit	304,50 €	Gratuit
Association extérieure et comité d'entreprise	159,20 €	175,10€	318,35 €	74,25 €
Autre	488,20 €	504,10€	318,35 €	106,20 €

TARIF EN WEEK-END (SAMEDI ET DIMANCHE) (ménage compris)

**Redevances 2014 (+2% arrondi)**

	Eté	Hiver	Utilisation du piano accord compris	Option rotonde
Association locale	106,20 €	122,05 €	304,50 €	Gratuit
Association extérieure et comité d'entreprise	212,25 €	228,20 €	318,35 €	74,25 €
Autre	530,60 €	557,20 €	318,35 €	106,20 €

Prestation de ménage proposée :

	TARIF 2014 (+2% arrondi)	TARIF 2013
Salle des fêtes de Brottes	98,75 €	96,80 €
Espace Robert Genest	98,75 €	96,80 €
Patronage Laïque	98,75 €	96,80 €
Remplacement de clé sécurisée perdue	69,70 €	68,35 €

- SALLE DES FÊTES : 10 rue de Lorraine 52000 CHAUMONT

TARIF PAR JOUR EN SEMAINE

**Redevances 2014 (+ 2% arrondi)**

	Eté	Hiver	Utilisation du piano accord compris
Association locale	Gratuit	137,95 €	304,50 €
Association extérieure et comité d'entreprise	530,60 €	668,55 €	318,35 €
Autre	848,95 €	986,95 €	318,35 €

TARIF PAR WEEK-END (SAMEDI ET DIMANCHE)

**Redevances 2014 (+2% arrondi)**

**Redevances 2013**

	Eté	Hiver	Utilisation du piano accord compris	Eté	Hiver	Utilisation du piano accord compris
Association locale	318,35 €	456,35 €	304,50 €	312,10 €	447,40 €	298,55 €
Association extérieure et comité d'entreprise	848,95 €	986,95 €	318,35 €	832,30 €	967,60 €	312,10 €
Arbre de Noël uniquement samedi ou dimanche Association extérieure et comité d'entreprise		668,55 €	318,35 €		655,45 €	312,10 €
Autre	1061,20 €	1199,20 €	318,35 €	1040,40 €	1175,70 €	312,10 €

Prestations de ménage proposées (pour la salle des fêtes de Chaumont):

	TARIF 2014 (+ 2% arrondi)	TARIFS 2013
Hall	21,20 €	20,80 €
WC	21,20 €	20,80 €
salle	53,05 €	52,02 €
scène	31,80 €	31,20 €
bar	21,20 €	20,80 €
loges	42,45 €	41,60 €

	TARIF 2014 (+2% arrondi)	TARIF 2013
Installation et démontage des fauteuils	42,45 € les 100	41,60 € les 100
Installation et / ou démontage des fauteuils	21,20 € les 100	20,80 les 100
Avant scène de 2 m montage et démontage	72,70 €	71,30 €
Avant-scène de 2 m montage	36,35 €	35,65 €
Avant-scène de 2 m démontage	36,35 €	35,65 €
Remplacement de clé sécurisée perdue	69,70 €	68,35 €

- **PETITE SALLE EXPOSITION** : Espace Bouchardon  
87 rue Victoire de la Marne 52000 CHAUMONT

TARIF PAR JOUR EN SEMAINE

	Redevances 2014 (+ 2% arrondi)		Redevance 2013	
	Eté	Hiver	Eté	Hiver
Associations, peintres, artistes, créateurs locaux	Gratuit	9,20 €	Gratuit	9,00 €
Associations, peintres, artistes, créateurs extérieures	19,30 €	35,90 €	18,90 €	35,20 €

TARIF PAR WEEK-END (SAMEDI ET DIMANCHE)

	Redevances 2014 (+2% arrondi)		Redevance 2013	
	Eté	Hiver	Eté	Hiver
Associations, peintres, artistes, créateurs locaux	Gratuit	16,70 €	Gratuit	16,35 €
Associations, peintres, artistes, créateurs extérieures	25,00 €	50,10 €	24,50 €	49 ,10 €

Prestation de ménage proposée :

	TARIF 2014 (+2% arrondi)	TARIF 2013
Salle exposition	40,90 €	40,10 €



**LOCATION DE MATERIEL ET PRESTATIONS DE SERVICE**

2014 (+2% arrondi)

	TARIFS en euros			TARIFS en euros		
	CHAUMONT			EXTERI EUR		
	2012	2013	2014	2012	2013	2014
1. Tarification horaire d'engins pour intervention suite à des accidents, incendies et à titre exceptionnel dans quelques communes environnantes. (compté départ / retour ateliers - y compris chauffeur et carburant)						
• balayeuse aspiratrice RAVO	85,30	87,00	88,75	104,20	106,28	108,40
• camions > à 3 T 500	61,20	62,40	63,65	75,70	77,21	78,75
• camion < à 3 T 500	53,60	54,65	55,75	64,50	65,79	67,10
• nacelle (l'heure)	76	77,52	79,10	97,00	98,94	100,90
2. Main d'œuvre (l'heure)	24	24,50	25	25	25,50	26,00
3. location de matériel et mobilier						
A. Location simple (sans montage ni transport) pour des matériels à prendre et à restituer aux ateliers (la journée)	3,00	3,05	3,15	4,20	4,28	4,37
• grille caddy métallique 2x1 m sur pieds	3,40	3,47	3,55	4,10	4,18	4,26
• plancher - le m <sup>2</sup>	1,22	1,24	1,26	1,50	1,53	1,56
• chaise coquille ou plastique - l'unité	2,20	2,24	2,28	3,00	3,06	3,15
• barrière - l'unité	3,20	3,26	3,35	4,30	4,38	4,47
• table de brasserie - l'unité	2,30	2,35	2,40	3,60	3,67	3,75
• banc - l'unité	10,70	10,90	11,15	12,00	12,24	12,50
• praticable - l'unité						
B. Location de matériel avec transport et montage Ces deux types de matériel doivent être obligatoirement montés par les services techniques	5,30	5,40	5,50	6,80	6,94	7,10
• plancher - le m <sup>2</sup>	1822,50	1858,95	1896,15	2045,00	2085,90	2127,65
• tribune avec 220 sièges et couverture (contrôle par organisme agréé à la charge du locataire)						

**Jardins familiaux :**

Vu l'avis favorable de la commission environnement, développement durable et qualité de vie, des 08 octobre et 25 novembre, compte tenu des inondations supportées en mai dernier aux jardins du Val de Villiers, ce tarif est maintenu à 0.20€/m<sup>2</sup> avec une gratuité pour les parcelles attribuées aux associations, écoles et crèches de la ville de Chaumont.

**Tarifs des concessions dans tous les cimetières de la Ville**

**PRIX D'ACHAT DU TERRAIN FIXE  
PAR DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Augmentation de 2% - Les prix doivent être divisibles par 3  
2/3 des redevances sont perçues par la Ville et 1/3 par le CCAS

DUREE	PRIX DU TERRAIN						Minimum : 2m <sup>2</sup> Maximum : 4m <sup>2</sup>  Sauf décision spéciale du Conseil Municipal  Art. 55 du règlement général des cimetières
	2 m <sup>2</sup>		3 m <sup>2</sup>		4 m <sup>2</sup>		
	2013	<b>2014</b>	2013	<b>2014</b>	2013	<b>2014</b>	
CINQUANTENAIRE	429,00	<b>438,00</b>	666,00	<b>681,00</b>	858,00	<b>876,00</b>	
TRENTENAIRE	198,00	<b>201,00</b>	297,00	<b>303,00</b>	399,00	<b>408,00</b>	
TEMPORAIRE (15 ans)	60,00	<b>63,00</b>	87,00	<b>90,00</b>	117,00	<b>120,00</b>	

**CASE DE COLUMBARIUM**

	2013	<b>2014</b>
15 ans	522	<b>534</b>
30 ans	729	<b>744</b>

AGRANDISSEMENT DE CONCESSION		1m <sup>2</sup> en sus	
		2013	<b>2014</b>
CINQUANTENAIRE	prix du terrain	222	<b>228</b>
TRENTENAIRE	prix du terrain	102	<b>105</b>
TEMPORAIRE	prix du terrain	30,00	<b>30,00</b>

**CAVEAU PROVISOIRE**

droit d'entrée 2013	30,00
droit d'entrée 2014	<b>30,00</b>

Premier mois : GRATUIT

Au-delà du premier mois et jusqu'au 12ème mois

2013	48
2014	<b>48</b>

### BROTTE

DUREE	PRIX DU TERRAIN							
	2m <sup>2</sup>		3m <sup>2</sup>		4m <sup>2</sup>		M <sup>2</sup> supplémentaire	
	2013	<b>2014</b>	2013	<b>2014</b>	2013	<b>2014</b>	2013	<b>2014</b>
CINQUANTENAIRE	213	<b>219</b>	318	<b>324</b>	426	<b>435</b>	108	<b>111</b>
TRENTENAIRE	60	<b>63</b>	87	<b>90</b>	117	<b>120</b>	30	<b>30</b>
TEMPORAIRE (15 ans)	30	<b>30</b>	45,00	<b>45,00</b>	60	<b>63</b>	15	<b>15</b>

### DROITS DE PLACE : PROPOSITIONS 2014

<u>OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC</u>	TARIFS 2013	TARIFS 2014 (+2%)
<b><u>ETALAGES</u></b>		
* par jour et par m <sup>2</sup>	1,24	1,26
* par an (environ 5 mois d'utilisation) au m <sup>2</sup>	32,87	33,53
* exposition de véhicules par an et m <sup>2</sup>	32,87	33,53
<b><u>TERRASSES NON COUVERTES</u></b>		
* par jour et m <sup>2</sup>	1,24	1,26
* par an (environ 5 mois d'utilisation) au m <sup>2</sup>	22,79	23,25
<b><u>TERRASSES FERMEES ET COUVERTES</u></b>		
* par an et m <sup>2</sup>	38,03	38,79
<b><u>SAILLIES MOBILES</u></b>		
* bannes (par an et par mètre linéaire)	4,78	4,88
<u>PANNEAUX IMPLANTES SUR LE DOMAINE PUBLIC OU FIXES SUR LES BATIMENTS COMMUNAUX</u>		
Prix annuel à l'unité	85,94	87,66
<b><u>FETES FORAINES</u></b>		

<b><u>FÊTE DE PÂQUES :</u></b>		
* 1ère semaine avec deux dimanches	2,18	2,22
* forfait de 151 à 200 m <sup>2</sup>	199,08	203,06
*       de 201 à 250 m <sup>2</sup>	265,46	270,77
*       plus de 250 m <sup>2</sup>	354,00	361,08
<b><u>FÊTE DU 11 NOVEMBRE (tarifs inchangés):</u></b>		
* 1ère semaine avec deux dimanches	1,73	1,73
* forfait de 151 à 200 m <sup>2</sup>	162,69	162,69
*       de 201 à 250 m <sup>2</sup>	238,58	238,58
*       plus de 250 m <sup>2</sup>	325,33	325,33
<b><u>HORS fête foraine</u></b>		
* à la journée et par m <sup>2</sup>	0,20	0,20
<b><u>VEHICULES (droits pour la durée de la fête)</u></b>		
* à usage d'habitation	12,17	12,41
* servant au matériel	6,66	6,79
<b><u>CIRQUES - MENAGERIES - EXPOSITIONS DIVERSES</u></b>		
* par m <sup>2</sup> et par jour	0,32	0,33
* minimum de perception	22,57	23,02
<b><u>VENTES AMBULANTES</u></b>		
camion destiné à la vente ambulante 10m <sup>2</sup> redevance trimestrielle non fractionnelle	135,25	137,96

<b><u>MARCHÉ COUVERT</u></b>	<b>TARIFS 2013</b>	<b>TARIFS 2014</b>
<b><u>ABONNÉS :</u></b>		
Cases ML	1,93	1,97
Bancs ML	0,99	1,01
Extérieurs ML	0,94	0,96
<b><u>SAISONNIERS</u></b>		
Cases ML	2,28	2,33
Bancs ML	1,14	1,16
Extérieurs ML	1,14	1,16
<b><u>PASSAGERS</u></b>		
Cases ML	2,81	2,87
Bancs ML	1,41	1,44
Extérieurs ML	1,31	1,34

<b><u>LOCATION DU MARCHÉ COUVERT</u></b>		
A LA JOURNÉE :		
- organisation de manifestations d'intérêt général	gratuit	gratuit
- associations locales (syndicats, comités d'entreprises...)	107,37	110,00
- associations extérieures	161,11	165,00
- associations commerciales ou commerces	322,16	329,00
LE WEEK END :		
- organisation de manifestations d'intérêt général	gratuit	gratuit
- associations locales (syndicats, comités d'entreprises...)	161,11	165,00
- associations extérieures	236,27	241,00
- associations commerciales ou commerces	483,32	493,00
Le marché couvert ne sera pas mis à disposition des particuliers (baptême, mariage..) et jamais mis à dispositions les veilles de marché		

<b><u>LOCATION DE CHALETS</u></b>	<b>TARIFS 2013</b>	<b>TARIFS 2014</b>
Une journée	20,00	100,00
Un week-end	35,00	150,00
1 semaine	120,00	180,00
2 semaines	170,00	220,00
Marché de Noël ( 1 chèque de caution d'un montant de 150€ sera exigé)	160,00	200,00
*le prix de location est réajusté par rapport au coût d'installation (main d'œuvre + transport)		

#### **TARIFS INSTALLATIONS SPORTIVES MUNICIPALES**

1 - Piscines Gagarine et du cavalier :

Catégories Classes d'âge	cartes de 10 entrées					
	2012	2013	2014 majoration de 2%	2012	2013	2014 majoration de 2%
<b>Enfant de moins de 6 ans</b>						
					Gratuit	
<b>Enfant de 6 à 15 ans</b>						
Piscine Gagarine						
Piscine d'été du Cavalier	1,55	1,60	1,60	10,50	10,70	10,90
<b>Lycéen, apprenti, étudiant, chômeur, RSA, visiteur accompagnateur</b>						
Piscine Gagarine						
Piscine d'été du Cavalier	2,15	2,20	2,20	16,00	16,30	16,60
<b>A partir de 16 ans</b>						
Piscine Gagarine						
Piscine d'été du Cavalier	2,75	2,80	2,85	21,50	21,95	22,40

Groupes centres de loisirs Piscine du Cavalier de 10h à 13h30					
Enfant de moins de 6 ans				Gratuit	Gratuit
1 accompagnateur pour 6 enfants				Gratuit	Gratuit
Enfant de 6 à 14 ans	0,60 /enfant	0,60 /enfant	0,60 /enfant		
Club 1000 jeunes, Maison du Temps Libre, Maison des Loisirs, CLSH de Chaumont	Gratuit	Gratuit	Gratuit		
1 accompagnateur pour 8 enfants	Gratuit	Gratuit	Gratuit		
Accompagnateur supplémentaire par rapport A la norme exigée de 1 pour 8	1,43	1,45	1,50		
Cartes d'entrée (validité de 3 mois)	90,00	91,80	93,60		

2 - Leçons de natation données par un mns

Leçons de natation	Tarif à l'unité			Carte de 10 leçons		
	2012	2013	2014 majoration 2%	2012	2013	2014 majoration 2%
Leçons collectives (4 à 8 personnes) durée 30 à 40 minutes	5,40	5,50	5,60	45,60	46,50	47,40
leçons individuelles durée 30 minutes	9,30	9,50	9,70	74,15	75,65	77,20
Activité aquabulles	Carte de 10 séances					
réservée aux adultes non nageurs	41,10	41,90	42,70			

3 - Piscine Gagarine : écoles et groupements

<b>ECOLES ET GROUPEMENTS</b>			
Tarif pour une ligne d'eau ou le petit bain	2012	2013	2014 majoration de 2%
Hors ouverture au public - durée 1 heure -			
Enfants des écoles primaires de Chaumont	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Enfants des écoles primaires extérieures à Chaumont	18,30	18,65	19,00
Collèges, lycées de Chaumont	16,50	16,85	17,20
Collèges, lycées extérieurs à Chaumont	32,60	33,25	33,90
Formation encadrée par la D.D.J.S. : la séance	8,40	8,60	8,80
Militaires, gendarmes, écoles de gendarmerie	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Sections médicalisées	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Sapeurs-pompiers pour cours de sauvetage	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Société chaumontaise de natation	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Club chaumontais de natation comptant au moins 25 licenciés	Gratuit	Gratuit	Gratuit
<b>Société et groupements non sportifs chaumontais</b>			
De 1 à 10 personnes - 1'heure	6,60	6,75	6,90
De 11 à 20 personnes - 1'heure	17,20	17,55	17,90
Par personne en plus - 1'heure	0,50	0,50	0,50
<b>Société et groupements sportifs extérieurs à Chaumont</b>			
De 1 à 10 personnes - 1'heure	13,30	13,55	13,80
De 11 à 20 personnes - 1'heure	23,60	24,05	24,50
Par personne en plus - 1'heure	1,00	1,00	1,00
Forfait maximum y compris forfait horaire	42,10	42,95	43,80
<b>Société et groupements non sportifs extérieurs à chaumontais</b>			
De 1 à 10 personnes - 1'heure	13,30	13,55	13,80
De 11 à 20 personnes - 1'heure	23,60	24,05	24,50
Par personne en plus - 1'heure	1,00	1,05	1,10
Forfait maximum y compris forfait horaire	42,10	42,95	43,80

#### 4 - Bassin Jean Masson

	pour une classe / groupe			durée
	2012	2013	2014 majoration 2%	
Ecoles maternelles et primaires de Chaumont	Gratuit	Gratuit	Gratuit	1H00
Ecoles maternelles et primaires extérieures à Chaumont	9,80	10,00	10,20	1H00
Sections médicalisées	Gratuit	Gratuit	Gratuit	1H00
Associations ou organismes chaumontais	7,60	7,75	7,90	1H00
Associations ou organismes extérieurs à Chaumont	16,80	17,15	17,50	1H00

#### 5 - Activités aquatiques

##### Tableau I

Tarifs activités 5/6 ans à la piscine Gagarine (30 minutes) « Zigot'eau » (30 minutes) et les « Astéries » aquagym pour les personnes de plus de 60 ans (50 minutes) au bassin Jean Masson. Le paiement s'effectuera en début de trimestre.

TRANCHES DE QUOTIENTS	tarif suivant le nombre de personnes d'un même foyer fréquentant des activités (par trimestre)							
	Pour 1 personne		Pour 2 personnes		Pour 3 personnes		Pour 4 personnes	
	2013	2014 majoration 2%	2013	2014 majoration 2%	2013	2014 majoration 2%	2013	2014 majoration 2%
A B C	14,60	14,90	24,50	25,00	31,70	32,30	33,90	34,60
D E	20,00	20,40	36,10	36,80	48,85	49,80	56,30	57,45
F G	24,50	25,00	43,95	44,80	60,60	61,80	72,30	73,75
H I	29,05	29,60	53,35	54,40	73,95	75,40	90,15	91,95
J - Extérieurs	31,70	32,25	58,65	59,80	82,20	83,85	100,78	102,80



Ce tableau correspond au mode de calcul unique pour définir le quotient familial d'une famille chaumontaise.

**Tableau II**

En cas d'annulation de créneaux par un manque de moniteur ou un problème technique, la cotisation sera modifiée selon le tableau suivant :

Cotisation du trimestre pour les séances d'aquagym et bébés nageurs	
pour 0 - 1 - 2 séances annulées	Cotisation entière
pour 3 - 4 - 5 - 6 séances annulées	Moitié de la cotisation
à partir de 7 séances annulées	Gratuit

**Tableau III**

Activité aquatique : femmes enceintes « deux vies pour un bassin » : 1 heure

Catégorie Tarifaire	entrée individuelle		carte de 10 entrées	
	2013	2014 majoration 2%	2013	2014 majoration 2%
Future maman	2,80	2,85	23,50	24,00

**Tableau IV**

Un tarif Aquagym piscine Gagarine est mis en place afin de ne pas concurrencer les activités aquagym que propose l'Association des Orques Chaumontais.  
**Le paiement s'effectuera en début de trimestre.**

TRANCHES DE QUOTIENTS	tarif suivant le nombre de personnes d'un même foyer fréquentant des activités de l'aquagym à la piscine Gagarine (par trimestre)							
	Pour 1 personne		Pour 2 personnes		Pour 3 personnes		Pour 4 personnes	
	2013	2014 majoration 2%	2013	2014 majoration 2%	2013	2014 majoration 2%	2013	2014 majoration 2%
A B C	21,90	22,35	36,75	37,50	47,55	48,50	50,85	51,90
D E	30,00	30,60	54,15	55,25	73,30	74,8	84,45	86,15
F G	36,75	37,50	65,95	67,30	90,90	92,70	108,45	110,60
H I	43,60	44,47	80,05	81,65	110,95	113,20	135,25	137,95

J - Extérieurs	47,55	48,50	88,00	89,80	123,30	125,80	151,15	154,20
-------------------	-------	-------	-------	-------	--------	--------	--------	--------

Ce tableau correspond au mode de calcul unique pour définir le quotient familial d'une famille chaumontaise.

### Tableau V

Activité aquatique : Aquabike

En cas d'annulation de créneaux par un manque de moniteur ou un problème technique, La séance annulée sera déduite du montant total :

Catégorie Tarifaire	(payable au trimestre) 9 à 10 séances par trimestre
AQUABIKE	10€ la séance

### 6 - Gymnases

Catégories tarifaires	gymnase		demi gymnase		durée
	2013	2014 majoration de 2%	2013	2014 majoration de 2%	
Ecoles primaires de Chaumont	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	1H00
Ecoles primaires extérieures à Chaumont	10,00	10,20	5,00	5,10	1H00
Collèges, lycées de Chaumont *	15,10	15,40	7,45	7,60	1H00
Collèges, lycées extérieurs à Chaumont	28,15	28,70	14,30	14,60	1H00
Sociétés sportives de Chaumont	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	1H00
Sociétés et groupements non sportifs de Chaumont	8,75	8,90	14,40	14,70	1H00
Sociétés et groupements extérieurs à Chaumont	17,45	17,80	8,75	8,90	1H00

7 - Activités sportives terrestres

	Activités sportives terrestres	Activités sportives terrestres	durée
	2013	2014 majoration de 2%	
Centres de loisirs municipaux - CLSH - animations vacances-services municipaux	gratuit	gratuit	1h45
Centres de loisirs chaumontais et groupes chaumontais			
de 0 à 5 personnes	9,40	9,60	1h45
de 6 à 12 personnes	17,65	18,00	1h45
Centres de loisirs extérieurs, centres de vacances extérieurs et groupes extérieurs			
de 0 à 5 personnes	11,20	11,40	1h45
de 6 à 12 personnes	25,50	26,00	1h45
Individuels	2,00	2,00	1H45
Ecoles primaires de Chaumont	gratuit	gratuit	1h45
Institut scolaire spécialisé de Chaumont	gratuit durant le temps scolaire	gratuit durant le temps scolaire	1h45
Ecoles primaires hors Chaumont	1,50/personne ou 13,85 la séance (max. 12 personnes)	1,50/personne ou 14,10 la séance (max. 12 personnes)	1h45
Institut scolaire spécialisée hors Chaumont	1,50/personne ou 13,85 la séance (max. 12 personnes)	1,50/personne ou 14,10 la séance (max. 12 personnes)	1h45

Collèges et lycées de Chaumont	1,15/personne ou 8,85 la séance (max. 12 personnes)	1,20/personne ou 9,00 la séance (max. 12 personnes)	1h45
Collèges et lycées hors Chaumont	2,00/personne ou 17,45 la séance (max.12 personnes)	2,00/personne ou 17,80 la séance (max.12 personnes)	1h45

8 - mise à disposition de la salle Jean Masson pour concerts et/ou spectacles :

CATEGORIES TARIFAIRES	automne - hiver				printemps - été			
	dimanches et jours fériés		autres jours		dimanches et jours fériés		autres jours	
	2013	2014 majoratio n de 2%	2013	2014 majorati on de 2%	2013	2014 majoratio n de 2%	2013	2014 majorat ion de 2%
associations locales	184,65	188,30	128,85	131,45	184,65	188,35	128,85	131,45
associations extérieures	313,55	319,80	221,20	225,60	313,55	319,85	221,20	225,65
groupements commerciaux ou autres	736,75	751,50	553,05	564,10	644,35	657,25	460,70	469,90
Pendant automne - hiver frais de chauffage en plus	38,55	39,30						

9 - Utilisation des gymnases à des fins non sportives

Spectacles, théâtres, conférences, expositions, repas, congrès, salons et autres

Le gymnase sera loué à condition que cela ne gêne pas la pratique et le montant de la redevance sera aligné sur les tarifs de la salle des fêtes de BROTTES.

Le Conseil décide, **à l'unanimité**, d'adopter ces tarifs applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

## 14- Attribution de subventions

### EDUCATION JEUNESSE ET SPORT

compte budgétaire: 65 6574 025 DEJV	Crédit voté	138 000 €	100%
	Déjà attribué	129 700 €	94%
	Vote en cours	560 €	0%
	Solde	7 740 €	6%

DENOMINATION DE L'ASSOCIATION	ACTION	MONTANT DU VOTE	MONTANT ACCORDE POUR L'ASSOC.	OBSERVATIONS
Chaumont football club	Sport vacances	180,00	1 780,00	
ECAC basket	Sport vacances	180,00	2 060,00	
Cercle hippique de Chaumont- Choignes	Sport vacances	200,00	1 400,00	
	<b>TOTAL</b>	<b>560,00 €</b>		

compte budgétaire: 67 6745 025 SPOR	Crédit voté	40 724 €	100%
	Déjà attribué	37 619 €	92%
	Vote en cours	3 105 €	8%
	Solde	0 €	0%

DENOMINATION DE L'ASSOCIATION	ACTION	MONTANT DU VOTE	MONTANT ACCORDE POUR L'ASSOC.	OBSERVATIONS
ECAC Triathlon Duathlon	Bike and run 20/10	1 200,00 €	4 000,00 €	30%
Basic VTT	Descente et enduro Combe Lavaux	150,00 €	500,00 €	30%
OMS	Forum des assoc.	300,00 €	2 750,00 €	30%
OMS	Corrida pédestre	750,00 €	3 500,00 €	30%
ECAC Athlétisme	Soirée demi-fond	75,00 €	250,00 €	30%
Teufs teufs	Rencontre inter club	30,00 €	100,00 €	30%
Boxing club	Gala boxe	600,00 €	4 000,00 €	30%
	<b>TOTAL</b>	<b>3 105,00 €</b>		

compte budgétaire: 65 6574 025 SPOR	Crédit voté	533 600 €	100%
	Déjà attribué	530 900 €	99%
	Vote en cours	2 700 €	1%
	Solde	0 €	0%

DENOMINATION DE L'ASSOCIATION	ACTION	MONTANT DU VOTE	MONTANT ACCORDE POUR L'ASSOC.	OBSERVATIONS
OMS	Suivant avenant	2 700,00 €	2 700,00 €	
	<b>TOTAL</b>	<b>2 700,00 €</b>		

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL / ACTION SOCIALE

compte budgétaire: 65 6574 025 DEMO

Crédit voté	64 500 €	100%
Déjà attribué	61 900 €	96%
Vote en cours	2 600 €	4%
Solde	0 €	0%

DENOMINATION DE L'ASSOCIATION	ACTION	MONTANT DU VOTE	MONTANT ACCORDE POUR L'ASSOC.	OBSERVATIONS
Française contre la Myopathie	Téléthon	2 600,00	2 600,00	
	<b>TOTAL</b>	<b>2 600,00 €</b>		

CULTURE ET PATRIMOINE

compte budgétaire: 65 6574 025 PAEC

Crédit voté	162 302 €	100%
Déjà attribué	156 802 €	97%
Vote en cours	5 500 €	3%
Solde	0 €	0%

DENOMINATION DE L'ASSOCIATION	ACTION	MONTANT DU VOTE	SOIT MONTANT TOTAL ACCORDE	OBSERVATIONS
Paroisse St Jean	Participation acquisition sonorisation	5 500,00 €	5 500,00 €	
	<b>TOTAL</b>	<b>5 500,00 €</b>		

Pour information :

Compte budgétaire	2042	6574	6745	6714
Crédits votés tous services confondus	179 400,00 €	1 501 856,00 €	73 250,00 €	21 610,00 €
Crédits déjà attribués	0,00 €	1 448 292,88 €	69 818,76 €	20 783,66 €
Vote en cours subventions aux associations	0,00 €	11 360,00 €	3 105,00 €	1 000,00 €
Virements divers en cours		-474,00 €	474,00 €	1 000,00 €
solde crédits votés	179 400,00 €	41 729,12 €	800,24 €	826,34 €

## Exercice 2014

Afin d'assurer pour les premiers mois de l'année 2014 la trésorerie nécessaire aux associations qui œuvrent pour l'intérêt local, il vous est proposé de voter les acomptes suivants qui seront versés à l'ouverture de l'exercice 2014.

**DIRECTION DES SPORTS**

compte budgétaire: 65 6574 025 SPOR

DENOMINATION DE L'ASSOCIATION	ACTION	MONTANT DU VOTE	MONTANT ACCORDE POUR L'ASSOC.	OBSERVATIONS
CVB 52	Acompte	154 000,00 €	154 000,00 €	Acompte de 90% de l'année 2013 (260000€) -80000 d'acompte déjà versé en 2013
Chaumont Football Club	Acompte	31 800,00 €	31 800,00 €	Acompte de 60% de l'année 2013 (53000€)
ECAC tennis	Acompte	4 902,00 €	4 902,00 €	Acompte de 60% de l'année 2013 (8170€)
O.M.S	Acompte	13 500,00 €	13 500,00 €	Acompte de 60% de l'année 2013 (22500€)
ECAC Hand Ball	Acompte	8 298,00 €	8 298,00 €	Acompte de 60% de 2013 (13830€)
Cercle Hippique Chaumont-Choignes	Acompte	11 562,00 €	11 562,00 €	Acompte de 60% de 2013 (19270€)
	<b>TOTAL</b>	<b>224 062,00 €</b>	<b>224 062,00 €</b>	

**CULTURE ET PATRIMOINE**

compte budgétaire: 65 6574 025 PAEC

DENOMINATION DE L'ASSOCIATION	ACTION	MONTANT DU VOTE	MONTANT ACCORDE POUR L'ASSOC.	OBSERVATIONS
MJC	Acompte	69 400,00 €	69 400,00 €	Acompte de 60% de l'année 2013 (115668€)
Festival de l'affiche	Acompte	68 000,00 €	68 000,00 €	Acompte de 60% de l'année 2013 (180000€) -40000 d'acompte déjà versé en 2013
	<b>TOTAL</b>	<b>137 400,00 €</b>		

**RESSOURCES INTERNES**

compte budgétaire: 65 6574 025 DRH

DENOMINATION DE L'ASSOCIATION	ACTION	MONTANT DU VOTE	MONTANT ACCORDE POUR L'ASSOC.	OBSERVATIONS
COS		133 800,00 €	133 800,00 €	acompte de 60% de l'année 2013 (223000€)
	<b>TOTAL</b>	<b>133 800,00 €</b>	<b>133 800,00 €</b>	

Il est demandé des votes séparés :

→ pour l'ECAC Handball : Cette subvention est adoptée à **l'unanimité** (Monsieur Frédéric PERRIN ne prend pas part au vote).

→ pour le CVB52HM : Cette subvention est adoptée à **l'unanimité** (Monsieur Gérard GROSLAMBERT ne prend pas part au vote).

→ pour la MJC : Cette subvention est adoptée à **l'unanimité** (Monsieur Patrick LEFEVRE ne prend pas part au vote).

→ pour le reste des demandes de subventions : Le Conseil adopte le reste des subventions à **l'unanimité**.

#### 15- Fonds d'aide aux villes 2013

Après étude des différentes possibilités, les crédits ont été ventilés de la manière suivante :

Projet	Coût total HT	FAV sollicité	%
Centre Gare Horodateurs, caisse automatique, effacement de réseaux et candélabres	305 680,50	91 704,15	30%
PoinFor Travaux et assainissement	516 149,91	154 845,00	30%
Rue Corgebin - réfection	225 898,15	67 769,44	30%
Office du Tourisme - Aménagement	294 831,35	88 449,41	30%
Roux Champion - sécurisation	96 364,00	28 909,00	30%
<b>ENVELOPPE FAV 2013</b>		<b>431 677,00</b>	

Le Conseil décide à **l'unanimité** (Madame Céline BRASSEUR et M.Gérard BOCQUILLON ne prennent pas part au vote) :

- d'accepter la ventilation des crédits proposée ci-dessus,
- d'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce dossier.

#### 16- Avenant n°4 au Contrat de Ville conclu avec le GIP 52

Dans le cadre de l'avenant n°4, il vous est proposé de valider une nouvelle maquette intégrant ces modifications :



Opération	Coût total (en € HT)	Participation sollicitée	%
Multiplexe	8 750 000	2 620 000	30%
Centre International du Graphisme	11 941 887	2 700 645	23%
Aménagement des espaces publics sur le quartier de la gare	10 900 000	3 270 000	30%
Réhabilitation d'une friche de centre-ville pour le regroupement des services	4 684 925	1 408 205	30%
Pôle associatif Rostand	4 712 786	1 413 836	30%
Regroupement scolaire Moulin Voltaire	1 806 020	541 806	30%
<b>TOTAL</b>	<b>42 795 619</b>	<b>11 954 492</b>	<b>28%</b>

Il est précisé qu'un projet d'avenant n°4 a été adopté lors du Conseil municipal du 4 novembre 2013. Ce projet n'a pas été signé, c'est pourquoi il vous est proposé d'y substituer le présent avenant.

Le Conseil décide, **à l'unanimité**, d'entériner les changements apportés au Contrat de Ville 2010-2014 conclu avec le GIP Haute-Marne.

La présente délibération remplace et annule la délibération n°143 du 04 novembre 2013.

**17- Adhésion à un groupement de commandes pour la fourniture de fioul pour chauffage et carburants en vrac**

Le Conseil décide **à l'unanimité** :

- d'approuver le principe de l'adhésion au groupement de commandes pour la fourniture de fioul pour chauffage et carburants en vrac;
- d'approuver la convention constitutive faisant du Conseil général de la Haute-Marne le coordonnateur du groupement;
- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention ainsi que tout acte s'y rapportant.

**POLITIQUE VILLE**

**18- Rénovation urbaine : Avenant n°5 à la convention pluriannuelle de rénovation urbaine avec l'Agence Nationale pour la rénovation urbaine**

Le Conseil décide **à l'unanimité** :

- d'approuver le projet d'avenant n°5 à la convention pluriannuelle de rénovation urbaine, prolongeant sa durée d'un an,
- d'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant n°6 à la convention pluriannuelle de rénovation urbaine et toutes les pièces s'y rapportant.

**19- Rénovation urbaine : Avenant n°3 à la convention de partenariat avec le Conseil général de la Haute-Marne**

Le Conseil décide **à l'unanimité** :

- d'approuver le projet d'avenant n°3 à la convention de partenariat avec le Conseil général de la Haute-Marne,
- d'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant n°3 à la convention de partenariat avec le Conseil général de la Haute-Marne et toutes les pièces s'y rapportant.

**20- Rénovation urbaine : Avenant n°2 à la convention de solidarité urbaine avec le Conseil régional de Champagne-Ardenne**

Le Conseil décide :

- d'approuver le projet d'avenant n°2 à la convention de solidarité urbaine avec la Région Champagne-Ardenne,

- d'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention de solidarité urbaine avec la Région Champagne-Ardenne et toutes les pièces s'y rapportant.

#### **URBANISME**

##### **21- Ferme de la Peine- Projet de centrale photovoltaïque- Signature d'un avenant avec la société WKN**

Le Conseil décide à l'unanimité (Monsieur Frédéric PERRIN ne prend pas part au vote) d'autoriser:

- Madame le Maire à signer avec la société WKN France représentée par son directeur général Julien DECAUX, ainsi qu'avec le Lycée Agricole Edgar Pisani représenté par son proviseur Arnaud PIZZI, un avenant n°1 à la promesse de bail emphytéotique du 22 septembre 2011 sur les parcelles désormais cadastrées section ZC n°31 et ZC n°20 pour une superficie totale de 200 138 m<sup>2</sup> ;
- dès à présent le bénéficiaire à déposer les autorisations administratives nécessaires pour la réalisation de son projet et répondre à l'appel d'offres d'EDF-Obligation d'Achat ;
- Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

##### **22- Résolution de vente par la Société PROMO IMMO - terrain zone de la Vendue**

Le Conseil décide à l'unanimité :

- \* de constater la résolution de la vente conclue par acte du 07 mars 2008 et d'accepter la rétrocession par la Société PROMO IMMO à la Ville, aux conditions sus-énoncées, des parcelles cadastrées section BN n°209 sur la commune de CHAUMONT et 096 ZI n°99 sur la commune de CHAMARANDES-CHOIGNES pour une surface totale de 33 135 m<sup>2</sup> ;
- \* de donner tous pouvoirs à Madame le Maire pour conclure ladite opération et signer le protocole transactionnel ainsi que l'acte notarié à intervenir.

##### **23- Création de la commission communale d'accessibilité aux personnes handicapées**

Le Conseil décide à l'unanimité:

- \* de créer la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées ;
- \* d'approuver la composition du collège des élus de la commission communale comme suit :
  - Gérard GROSLAMBERT
  - Didier COGNON
  - Valérie NEDELEC
  - Jacky CHATELAIN
  - Catherine PAZDZIOR
  - Maryse CAMUS
  - Pascale SAMPOL

##### **24- Travaux sur bâtiments communaux - autorisation de déposer les demandes d'autorisation**

Il s'agit au cas présent de la réfection d'une clôture limitant partie d'une propriété communale située rue Robespierre, suite à son effondrement, par la mise en place d'un grillage sur poteaux avec brise-vues.

Le Conseil décide, à l'unanimité, d'autoriser le Maire à déposer la demande d'utilisation du sol afférente à la réalisation desdits travaux, ainsi que toutes pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

## **ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE**

### **25- Règlement et convention de location des parcelles du jardin Agathe Roullot**

Le Conseil décide, à l'unanimité, d'approuver le règlement de mise à disposition des parcelles du Jardin Agathe Roullot en priorité à des associations, écoles ou crèches chaumontaises et éventuellement à des particuliers chaumontais en fonction de la liste d'attente et après avis de la commission concernée.

De même, vous sont proposés les deux contrats de location correspondants (associations, écoles ou crèches - particuliers), étant précisé que le tarif de location a été aligné sur celui des jardins du Val de Villiers (0.20€/m<sup>2</sup>) avec la gratuité pour les attributions aux associations, écoles ou crèches chaumontaises.

Ce règlement sera reprecisé, si nécessaire, après un bilan lors de la réunion annuelle avec les locataires prévue au dernier trimestre.

### **26- Approbation du règlement de service SPANC**

Compte tenu de la mise en vigueur des arrêtés du 7 mars et du 27 avril 2012 révisant la réglementation applicable aux installations d'assainissement non collectif,

Le Conseil décide à l'unanimité:

- d'abroger le règlement du service d'assainissement non collectif délibéré le 23 Décembre 2011,
- d'adopter le règlement du service de l'assainissement non collectif.

### **27- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets exercice 2012**

Le Conseil décide, à l'unanimité, d'approuver le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets pour l'exercice 2012.

### **28- Rapport du délégataire du service public de chauffage urbain de la ZUP de la Rochotte (DALKIA) pour l'exercice 2012**

Le Conseil prend acte du rapport annuel « chauffage urbain de la ZUP de la Rochotte » du Délégué, pour l'exercice 2012.

Pour information, l'échéance du contrat est le 21 novembre 2015, date à laquelle le périmètre de la ZUP Rochotte sera intégré au nouveau contrat signé en août avec Chaumont Energies Environnement (CEE, filiale de COFELY) (2011-2031).

### **29- Rapport du délégataire du service public de production et de distribution de chaleur sur les quartiers sud (Cofely) pour l'exercice 2012**

Le Conseil prend acte du rapport annuel « réseau de chaleur des quartiers Sud de Chaumont » du Délégué, pour l'exercice 2012.

### **30- Rapport annuel concession gaz pour l'exercice 2012**

Le Conseil prend acte du rapport annuel de concession fourni par GrDF pour l'exercice 2012.

### **31- Avenant n°1 au contrat de concession de distribution publique de gaz naturel sur la commune de Chaumont**

Ce nouveau modèle de traité de concession renforce les droits des concédants dans l'organisation du service public de distribution de gaz naturel et dans leurs prérogatives en matière de contrôle.

Par conséquent, il convient d'adopter ce nouveau modèle de contrat de concession et de l'intégrer au contrat en cours pour sa durée résiduelle.

C'est l'unique objet du projet d'avenant n° 1.

Le Conseil décide à l'unanimité :

- d'approuver cette délibération ;
- d'autoriser Mme le Maire à signer l'avenant n°1.

#### **EDUCATION, JEUNESSE, SPORTS**

##### **32- Rapport d'activité de la restauration scolaire et périscolaire - Année 2012**

Le Conseil prend acte du rapport annuel du délégataire concernant la restauration scolaire.

##### **33- Forfait communal à verser à l'Institution privée Oudinot - année scolaire 2013/2014**

Le Conseil décide, à l'unanimité, pour l'année scolaire 2013/2014, de fixer à 716,03 € le forfait dû par élève à l'Institution Oudinot pour les seuls élèves des classes élémentaires.

Ce forfait résulte d'un calcul du coût par élève par le Service des Finances de la Ville de Chaumont, revu chaque année, conformément à l'expertise établie à la demande de l'OGEC (Organisme de Gestion de l'Etablissement Catholique) « Institution Chaumontaise Oudinot ».

##### **34- Subvention exceptionnelle - sportif de haut niveau**

Le Conseil décide à l'unanimité :

- d'octroyer une subvention exceptionnelle à hauteur de 1000.00 € à Monsieur Thomas Gauvain, sportif chaumontais qui a représenté la Ville de Chaumont au 43ème tour cycliste de Nouvelle Calédonie du 17 au 27 octobre dernier réservé à l'élite du cyclisme mondial et pour son palmarès 2013 :

- Champion de Champagne-Ardenne
- 5<sup>ème</sup> au championnat de France Master
- 34<sup>ème</sup> championnat du Monde Master au sein de l'équipe de France

- de donner tous pouvoirs à Madame le Maire à la réalisation de cette opération.

##### **35- Acompte de subvention aux associations (CFC, ECAC tennis, ECAC handball, CHCC)**

Afin d'assurer la trésorerie nécessaire des premiers mois de l'année 2014 au Chaumont Football Club (CFC), à l'ECAC Tennis, à l'ECAC Chaumont Handball et au Cercle Hippique de Chaumont Choignes (CHCC),

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'autoriser Madame le Maire à signer les conventions correspondantes.

##### **36- Acompte et convention CVB52HM**

Le Conseil décide, à l'unanimité (Monsieur Gérard GROSLAMBERT ne prend pas part au vote) d'autoriser Madame le Maire à signer la convention afin de verser un second acompte de 154.000 € qui représente 90% de la somme globale de 260.000 € qui sera allouée au titre de l'année 2014, déduction faite de l'acompte déjà versé de 80.000 €.

##### **37- Office Municipal des Sports : versement d'un acompte de subvention**

Le Conseil décide, à l'unanimité, de verser à l'OMS un acompte de 13.500 € correspondant à 60 % de 22.500 €, somme totale versée en 2013.

#### **RESSOURCES HUMAINES**

##### **38- Modification du tableau des postes**

L'adaptation de la collectivité aux diverses missions de sa compétence nécessite très régulièrement une évolution des emplois. Il s'agit ici d'actualiser le tableau des postes en fonction des missions et

responsabilités supplémentaires attribuées aux agents bénéficiant d'un avancement de grade ou d'une promotion interne.

Par ailleurs, cette modification permet d'intégrer des agents contractuels en poste et détenant des compétences spécifiques (comme par exemple l'accueil à la Chapelle des Jésuites) ainsi qu'il ouvre une possibilité de procéder à un recrutement d'un plombier zingueur dont les compétences sont nécessaires au sein des services.

L'ensemble des suppressions de postes a été soumis à l'avis des membres du Comité technique paritaire réunis le 28 novembre dernier.

La répartition des emplois était la suivante :

**Avant cette délibération** **507 agents** **491.95ETP**

	<b>A</b>	<b>B</b>	<b>C</b>	<b>total</b>
TITULAIRES	33	88	330	451
NON TITULAIRES	9	27	20	53
<b>TOTAL</b>	<b>42</b>	<b>115</b>	<b>350</b>	<b>507</b>

507 agents de droit public + 3 apprentis et 7 emplois d'avenir

Sous réserve de modifications des situations d'agents courant novembre et décembre (départs, nominations suite à concours,...) et en prenant en compte les éléments repris dans cette délibération, les emplois publics seraient répartis ainsi que suit :

**Après cette délibération** **512 agents** **497.95ETP**

	<b>A</b>	<b>B</b>	<b>C</b>	<b>total</b>
TITULAIRES	33	89	334	456
NON TITULAIRES	9	27	20	56
<b>TOTAL</b>	<b>42</b>	<b>116</b>	<b>354</b>	<b>512</b>

512 agents de droit public + 3 apprentis et 7 emplois d'avenir

Le Conseil adopte cette délibération à **l'unanimité**.

### **39- Modification du règlement du temps de travail**

Le Conseil décide, à **l'unanimité**, d'adopter le règlement du temps de travail dans sa version 25 qui apporte plusieurs précisions.

Il s'agit notamment d'organiser mieux la pause méridienne, les conditions de récupération des heures supplémentaires ainsi que de prendre en compte le temps de travail réalisé par nécessité de service au-delà de 19 h 00.

Enfin, il actualise les différentes autorisations d'absence.

Il permet en outre de préciser une dernière fois, avant le passage à l'Agglomération des agents et la mutualisation des services, diverses dispositions.

### **40- Mutualisation : conditions de mise en œuvre et refacturation à la Ville**

Le Conseil décide à raison de **27 voix pour** et **5 abstentions** (Marie-Claire RICHARD, Patrick LEFEVRE, Thierry GITTON, Abbès DJANTI, Pascale SAMPOL) :

- de permettre la mutualisation de l'ensemble du personnel à l'Agglomération à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 dans les conditions suivantes :

o Maintien à titre individuel des avantages acquis collectivement (13<sup>ème</sup> mois dans ses conditions actuelles de versement, indemnité exceptionnelle compensatrice de la CSG née du décret du 10 mars 1997)

o Maintien à titre individuel des dispositions actuelles du temps de travail (version 25 : dernière version du règlement intérieur)

o Maintien des prestations sociales actuellement versées par la ville de CHAUMONT (chèques déjeuners et autres prestations du COS, adhésion au centre national d'action sociale)

o Maintien à titre individuel du régime indemnitaire des agents s'il est plus favorable que celui de l'agglomération  
Ces conditions de transfert s'appliquent à l'ensemble des fonctionnaires et contractuels recrutés par la Ville de CHAUMONT, à temps complet ou incomplet, dès lors, pour les contractuels qu'ils ont été recrutés depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2013 et ont travaillé au moins l'équivalent d'un mois de travail (151,67heures) entre le 1<sup>er</sup> septembre 2013 et le 31 décembre 2013. Elles persisteront malgré les évolutions de statut des contractuels (réussites à concours, nominations stagiaires, notamment).

- D'organiser les conditions de refacturation par l'Agglomération à la Ville de CHAUMONT pour les services supports et les services transférés hors compétences (exemple : culture) ainsi que suit :

o Refacturation au budget municipal de la Ville de CHAUMONT de 100% du coût des services suivants :

- Direction de la culture et l'ensemble des services culturels
- Petite enfance
- CCAS
- Stationnement payant
- Evènementiel et associations
- Direction de la population

o Refacturation partielle au budget municipal de la Ville de CHAUMONT du coût des services suivants : au regard du temps de travail dédié qui sera évalué annuellement par la commission locale d'évaluation des charges transférées :

- Direction générale et secrétariat
- Communication
- Direction des finances
- Direction de l'administration générale
- Direction des ressources humaines
- Direction de l'informatique
- Direction de la logistique
- Direction du centre technique
- Direction de l'ingénierie

#### **41- Liste des postes itinérants**

Le Conseil décide, **à l'unanimité**, d'actualiser la liste des postes itinérants afin de permettre aux agents qui utilisent leur véhicule personnel dans le cadre du travail pour réaliser leurs missions, à défaut de pouvoir utiliser un moyen de locomotion mis à leur disposition par la collectivité, de pouvoir bénéficier de l'indemnité forfaitaire mensuelle (actuellement égale à 17,5 euros) prévue par le décret n°2006-781 du 03 juillet 2006.

Les dépenses correspondantes sont inscrites au budget primitif 2013, chapitre 012.

Service	Poste	Nombre
<b>Direction des Services au Public</b>		
Direction du développement social	Résidences sociales	2
Direction de la Petite Enfance	Directrices de crèche	2
Direction Education Jeunesse et Sport	piscine municipale	4
	animation	19
	Camping	1
	Port de la Maladière	1
Direction Culture et Patrimoine	Le nouveau Relax - Chargé des relations publiques	1
	Conservatoire de musique	1
	Médiathèque	4
	Graphisme	2
<b>Direction des Services Techniques</b>		
Direction de la logistique	Agents d'entretien	17 suppressions dès le 31 mars 2014 une fois toutes les équipes dotées d'un véhicule quand cela est nécessaire
<b>Mairie de Brottes</b>		
Mairie de Brottes	secrétariat de mairie	1

#### 42- Convention de mise à disposition d'un agent au CCASL

Le Conseil décide, **à l'unanimité**, d'autoriser Madame le Maire à signer le projet de convention de mise à disposition de Martine DRAGHI auprès du CCAS suite à sa mobilité interne.

#### ADMINISTRATION GENERALE

#### 43- Compte rendu des actes passés par le Maire

Monsieur le Maire rend compte des actes qu'il a accomplis en vertu de la délibération du conseil municipal du 13 septembre 2013 et prises en application de l'article L. 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### Question diverse :

Madame Marie Claire RICHARD demande qu'un point soit fait sur la réforme des rythmes scolaires. Madame Céline BRASSEUR précise que le travail a débuté en juin et qu'un Projet Educatif Territorial (PEDT) va être mis en place par l'Agglomération.

Séance levée à 20h16.

Fait à Chaumont, le

Le Directeur Général des Services,

Jean Michel ZUPAN